



Union Nationale des Syndicats Autonomes

DOUANES

INFO RAPIDE



Frais de déplacement : vous n'irez pas à Lima !

Eh oui, c'est pas le Pérou que Bercy vous fera visiter !



Le 30 janvier dernier, le ministère avait enfin réuni les syndicats pour leur faire des propositions d'évolution des remboursements des frais de déplacement; mais visiblement avec peu de moyens à la clé !

Si peu de moyens qu'il voulait cantonner les échanges aux frais de nuitées (ce qui coûte le moins cher en volume budgétaire); démarche refusée par les syndicats. Seul Solidaires parmi les autres syndicats avait rédigé une liminaire. Nous vous livrerons ci-après les éléments constitutifs de la nôtre.

En effet tous les syndicats comptaient bien dénoncer le scandale que représentent les montants forfaitaires : taux de repas, nuitées, indemnités kilométriques, taux formation etc.

Notre délégation dans laquelle siégeait notre Secrétaire Général Vincent THOMAZO s'est voulue pragmatique, en rappelant le principe général qu' "un agent en mission pour l'administration ne doit rien laisser de sa poche".

Nous en sommes loin et nous nous en éloignons régulièrement depuis des années puisque la dernière revalorisation des taux (déjà ridiculement bas) date de 8 ans (2006) hormis les IKF (2008).

Circulez : on n'en parle pas !

Dénoncée par tous cette gestion innommable est de plus renvoyée par Bercy au niveau fonction publique pour les taux de repas et les IKF...

Nous avons dénoncé :

- l'**inadéquation** des textes en vigueur (voir tableau),
- **les pratiques** différentes selon les interrégions (pour la douane),
- **les chinoiseries** incessantes des services gestionnaires,
- **les interprétations** restrictives des textes,
- **la suspicion** dont sont victimes les agents qui de plus en plus refusent d'aller en formation par exemple...
- **les délais** de remboursement excessivement longs,
- **le vieillissement** des textes (ex : à leur sortie la SNCF pratiquait toujours les mêmes tarifs sauf exceptions, maintenant les tarifs changent d'heure en heure).

Nous avons demandé :

outre les demandes générales :

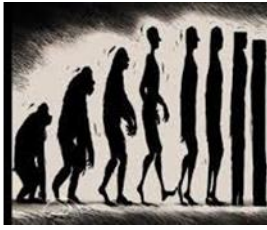
- **l'uniformisation** et la dématérialisation complète des formulaires ainsi que des documents d'accompagnement usuels,
- **l'annualisation** de la fourniture des pièces répétitives (RIB, autorisations VP, cartes grises et vertes, attestations de prix de billet , etc.).



UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – **Portables** : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



IKF : fonctionnaires = sous-citoyens !

Le tableau comparatif ci-dessous parle de lui-même. Il n'est qu'à mettre en perspective le barème reconnu à tout citoyen par notre ministère lui-même pour les frais professionnels des contribuables et les taux pratiqués pour les agents...

En gros c'est du simple au double ! De plus depuis 2006 le barème des IKF a été revu à la mi 2008 de 10%, alors que les carburants ont eux augmenté de plus de 30% pendant la même période... En ajoutant que le barème pour les contribuables est lui revu chaque année, nous serons complets sur la maltraitance dont nous sommes victimes !

Le coût des kilomètres effectués reconnu par Bercy:

Contribuable		Douanier	
5 CV	0,487	5CV	0,25
6 CV	0,561	6-7 CV	0,32
7 CV et plus	0,587	8 CV et plus	0,35



1990

Taux de repas, bientôt : même plus un Big Mac ?



2020

Qui peut soutenir qu'on se nourrit pour 15€25 le midi et encore plus le soir même dans les campagnes les plus reculées ?

Huit ans sans aucune augmentation et on nous renvoie à la fonction publique, alors que les décrets dérogatoires fleurissent régulièrement chaque mois un peu plus dans d'autres ministères !

Rappelons que l'inflation est durant la même période (2006-2014) de plus de 11% et que la TVA restauration a fait le yoyo, mais que les tarifs sont allés très peu à la baisse il y a trois ans et beaucoup plus à la hausse en ce début d'année...

Circulez : j'ai rien à dire !

Lors de ce groupe de travail la présidente s'en tenant à sa philosophie de départ, s'est bien gardée de répondre à quoique ce soit sur ces deux sujets, (IKF et repas)... Marquant bien là le respect tout relatif de ses hauts fonctionnaires pour leurs agents et les organisations syndicales !



UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr



Taux de nuitées du Formule 1 à l'Etap Hôtel! Dés-Accor sur les hôtels !



Le seul sujet où il a été possible d'échanger a donc été celui des taux de nuitées !

Là aussi les taux étaient bloqués depuis 8 ans. Et une amélioration se fait jour. Après différents échanges, (ils aiment jouer à cache-cache avant de dévoiler leurs batteries), le grain à moudre s'il n'a pas été énorme permet d'entrevoir une évolution positive. Mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué et justifier sa réputation technocratique ?

Ainsi les propositions finales ministérielles créent 3 taux au lieu de 2 pour les nuitées, (plus le taux "grand voyageur" = auparavant 20 déplacements et 45 nuitées qui reste inchangé en montant).

Et pour faciliter les choses, tous les chiffres ci-dessous ne sont pas encore définitifs (arbitrages à rendre; lesquels mystère ?)

Nous avons demandé qu'au minimum les grandes villes restent au même taux que le taux choisi pour Paris. Réponse à venir la également !

Comme vous pourrez le constater nous sommes loin du compte quand on connaît les tarifs pratiqués par les hôteliers !

Nouveaux taux 2014 (date d'entrée en vigueur non précisée)

Villes de moins de 200 000 habitants : 55€ (soit +10€)

Paris et 92,93, 94 : 70€ (soit +10€)

Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Stras bourg, Toulouse, 95,77 : 65€ (soit +5€)

Grands voyageurs : 10 à 12 déplacements au lieu de 20, 35 nuitées au lieu de 45

Enfin rappelons que ceci sera valable 3 ans : personne n'imagine que des taux puissent baisser surtout au niveau où ils sont. En clair cela veut dire qu'ils ne pourront en tout état de cause augmenter avant 2017... Fin de la législation !

Congés Paris-Spé : ON MARCHE SUR LA TÊTE !!!

Les agents de Paris-Spécial ont récemment reçu une note de la DI d'île de France (note DI ÎdF n°14000483) indiquant que tous les agents n'ayant pas pris 20 jours de congés au cours de l'année civile 2013 ne pourront pas alimenter leur CET 2013 !!!

Les agents de Paris-Spécial ont pour mission de renforcer les services en manque d'effectifs et ont de ce fait des contraintes pour poser leurs congés (seulement 10 jours autorisés entre le 15 juin et le 15 septembre) mais en contre partie ils peuvent poser leurs jours de congé jusqu'au 30 juin de l'année N+1.

Toutefois la majorité des jours (en surveillance puisque c'est la branche la plus concernée par cette note) sont posés entre deux missions afin de ne pas pénaliser les services qu'ils vont renforcer.

Il est anormal qu'avec ces spécificités, les agents de Paris Spécial n'aient pas la possibilité, pour l'alimentation de leur CET, d'être alignés sur la période où ils peuvent déposer leur congé (20 jours jusqu'au 30 juin de l'année N+1).

Seule la première année est impactée, il suffisait que la DI d'île de France informe les agents de ce service qu'à partir du 1er janvier 2014 il fallait **absolument prendre 20 jours ouvrés durant l'année civile**.

Ainsi, compte tenu de l'importance du dépôt ou non d'un jour de congé, il faudrait que ceux qui veulent faire appliquer cette note se penchent particulièrement sur le décompte pour la Surveillance:

Au niveau CA, en ce qui les Week-End stricto sensu, en OP/CO ces jours sont neutres; en Surveillance, 10 samedis et 10 dimanches (soit 10 week-end) de CA donnent les décomptes suivants :

- MATHIEU = 15 jours imputés,
- DI Île de France = 0 jour imputé, (celle-ci ne prenant en compte que les CA sur les jours ouvrés).

Cherchez l'erreur !!! (Même si l'exemple est poussé à l'extrême).

Domage que ce soit MATHIEU qui fasse foi !



UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – **Portables** : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : unsadouanes@gmail.com ou unsadouanes-dg@douane.finances.gouv.fr

ACTIFS			
GRADES ou Situations	Montant annuel payé à l'UNSA	Montant annuel réel payé après fiscalité	Coût mensuel réel
Stagiaires	21	7	0€58
Agents Berkani	26	9	0€75
AC 2ème classe	61	21	1€75
AC 1ère classe	66	22	1€83
ACP2 et 1	80	28	2€33
Contrôleur 2	85	29	2€41
Contrôleur 1	90	30	2€50
Contrôleur Principal	96	32	2€66
Inspecteur	111	38	3€16
IR3	121	41	3€41
IR2	126	43	3€58
IR1	131	45	3€75
IP1/IP2	137	47	3€91
DSD2/DSD1	147	50	4€16
DI/DR/DF	167	57	4€75
Administrateur civil	208	71	5€91
RETRAITÉS			
Catégorie C	30	10	0€83
Catégorie B	36	12	1€
Catégorie A	42	15	1€25

♿♿ BULLETIN D'ADHÉSION ♿♿

À renvoyer à : **UNSA-Douanes** – 139, rue de **BERCY** – Bâtiment **VAUBAN** – Pièce **096 EST1** – **75012 PARIS**
unsadouanes@gmail.com

M., Mme, Melle Prénom.....
né(e) le.....
Adresse complète
.....
.....
Téléphone domicile (fixe).....
Portable.....
Adresse électronique
Branche Grade Échelon
Fonctions exercées.....
Direction Régionale
Résidence Administrative
Téléphone bureau
Entrée en Douane le
J'autorise l'UNSA Douanes à me communiquer les informations syndicales sur mon adresse e-mail
.....
Mon adhésion comporte une entière souscription aux dispositions statutaires régissant le Syndicat
et je m'engage à payer régulièrement ma cotisation.
A..... le.....

(Signature)

